



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 1 / 14

Matériel autorisé : CALCULATRICE

CIRCULAIRE N°99-186 DU 16-11-1999 :

Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, **sont interdits** les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

Important :

Le candidat doit répondre dans les espaces impartis, à l'encre.

Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1 à 14.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

Ce sujet comporte trois parties Toutes les parties sont indépendantes les unes des autres
--

TRAVAUX À RÉALISER	DOCUMENTS À RENDRE AVEC LA COPIE	BARÈME
Dossier 1 La sélection de fournisseurs	Annexe A Annexe B	/ 6 points / 7 points
Dossier 2 La Taxe sur la Valeur Ajoutée	Annexe C Annexe D	/ 6,5 points / 4,5 points
Dossier 3 Le contrat de travail Offre d'emploi	Annexe E Annexe F	/ 8 points / 8 points
TOTAL		/ 40 points

NB : le barème est fourni à titre indicatif

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 2 / 14

Salon Design'R

« Design'R »

SARL

36 avenue Jean Jaurès

83600 Fréjus

☎ 04.94.45.32.24

☎ 04.94.45.32.25

www.designr@sfr.fr

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 20 h sans interruption.

Le Salon est soumis à la TVA au régime du réel normal, au taux de 19,60 %.

L'entreprise a opté pour la TVA sur les débits.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous êtes employé(e) au Salon de coiffure « Design'R ». Après l'obtention de votre Brevet Professionnel en apprentissage dans ce même salon, vous avez été embauché(e) en CDI.

Monsieur Durant est le gérant du Salon « Design'R ». Dans ce cadre, il effectue de nombreux travaux de gestion.

Monsieur Durant souhaite prendre un congé de paternité pour plusieurs jours.

Il vous demande d'effectuer plusieurs tâches commerciales et administratives pendant son absence.

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 3 / 14

DOSSIER 1 : LA SÉLECTION DE FOURNISSEURS

La concurrence étant très importante dans notre zone de chalandise, il apparaît indispensable d'investir régulièrement dans l'équipement et ainsi maintenir l'attractivité du salon « Design'R » à un niveau élevé.

Après s'être rendu au mondial de la coiffure, Monsieur Durant a particulièrement été séduit par les bacs de lavage avec fauteuil massant, d'autant qu'aucun de ses concurrents n'est encore équipé de la sorte.

La bonne gestion du salon nous permet d'avoir suffisamment de trésorerie pour financer notre investissement par nos propres moyens. Il décide donc de s'équiper de 3 bacs de lavage avec fauteuil massant.

Travail à faire :

A partir des propositions des 2 fournisseurs (**documents 1 et 2**) :

- Répondre aux questions posées (**Annexe A**).
- Compléter le tableau de comparaison des offres. (**Annexe B**).

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page : 4 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	


Document 1

Proposition Elistyl

<p>Bac de lavage ■ BAC DE LAVAGE FAUTEUIL MASSANT SKAÏ TOP Enfin un vrai BAC FAUTEUIL MASSANT à un prix raisonnable !</p>  <p>BAC DE LAVAGE FAUTEUIL MASSANT SKAÏ TOP</p>	<p>Conditions Générales de Vente</p> <p>Remise 5 % à partir de 2 000 € Remise 8 % si commande > à 5 000 € Franco de port. Délai de livraison : 10 jours Paiement comptant</p>
<p>Prix Unitaire HT : 2 550 €</p>	

Document 2

Proposition MobilierMaterielCoiffure.fr

<p>G57048B</p>	<p>Mon compte</p>	<p>Conditions Générales de Vente</p> <p>Remise 10 % si commande > à 6 000 € Port : 60 €. Délai de livraison : 15 jours Paiement à 30 jours fin de mois.</p>
<p>Bac de coiffure - Série MAX MOBILE - Fauteuil vibromassant</p>	<p>2,774.72€ TTC</p>	
<p>[G57048B]</p>		
<p>Bac de coiffure très confortable avec un grand fauteuil qui possède un repose pied réglable. Cette unité de lavage est équipée d'un système vibromassant pour le bien-être et le confort des clients.</p>	 <p>UNITÉ DE LAVAGE</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Lavabo de coiffure en céramique blanc ajustable ● Siège avec accoudoirs et repose-pieds ● Couleurs au choix : précisez le code couleur dans la rubrique commentaire lors de votre commande 		

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 5 / 14

DOSSIER 2 : LA DÉCLARATION DE TVA

Monsieur Durant étant absent, vous êtes chargé(e) de vous occuper des travaux relatifs à l'établissement de la déclaration de TVA du mois de mai 2012.

Travail à faire :

A partir des **documents 3 et 4**, compléter le tableau de calcul de la TVA à décaisser du mois de mai et répondre à la question posée (**Annexe C**).

A partir de l'**annexe C** que vous venez de compléter, établir la déclaration de TVA CA3 du mois de mai (**Annexe D**).

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 6 / 14

Document 3

Documentation fiscale (extraits)

<p>J.O. n° 152 du 3 juillet 1998 page 10 127</p> <p>Loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.</p> <p style="text-align: center;">Article 26</p> <p>Les bases des impositions de toute nature sont arrondies à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée 1.</p>

Document 4

Extrait de la Balance au 31/05/2012

N° du compte	Intitulé du compte	Débit	Crédit	Solde débit	Solde crédit
445620	TVA déductible sur immobilisations	180,40		180,40	
445660	TVA déductible sur biens et services	2 452,68		2 452,68	
445670	Crédit de TVA à reporter	0,00		0,00	
445710	TVA collectée		4 864,24		4 864,24
.....				
706000	Prestations de services		21 839,44		21 839,44
707000	Ventes de marchandises		2 978,11		2 978,11

Remarque : Le salon n'accorde aucun délai de règlement à ses clients

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 7 / 14

DOSSIER 3 : DROIT DU TRAVAIL

Monsieur Durant est très satisfait du développement de son activité et envisage de recruter une personne supplémentaire en CDD à temps partiel et ainsi profiter un peu plus de sa famille.

A partir de vos connaissances acquises lors de votre formation et du **document 5**, votre employeur vous demande de répondre à certaines questions.

Travail à faire :

Répondre aux questions posées (**Annexe E**).

A partir de la définition du poste (**document 6**), rédiger l'offre d'emploi.

Travail à faire :

Rédiger l'offre d'emploi correspondante et préciser les modes de diffusion possibles (**Annexe F**).

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 8 / 14

Document 5



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

retour accueil - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sa

TRAVAIL EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE RETRAITES SANTÉ
APPRENTISSAGE

Accueil > Informations pratiques > Fiches pratiques > **Contrats**

Dernière mise à jour le 16 septembre 2010

Le contrat à durée déterminée (CDD)

Synthèse

La conclusion d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un écrit Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Le CDD ne peut permettre de pourvoir durablement un emploi lié à une activité normale et permanente de l'entreprise. Conclu en dehors du cadre légal, il peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée

Source : www.travail-emploi-sante.gouv.fr

Document 6

NOTE

À la suite de la progression de mon activité, je recherche dans les meilleurs délais, un coiffeur(se) confirmé(e) titulaire du CAP Coiffure, ayant une expérience de 2 ans dans la coupe « Homme, femme et enfant », pour une durée de 20 h/semaine.

M. Durant.

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 9 / 14

Annexe A : Questions

1/ Dans l'énoncé, on précise que la trésorerie du salon permet de financer l'investissement par nos propres moyens.

Comment nomme-t-on cette modalité de financement des investissements ?

.....
.....

2/ Citer deux autres moyens possible pour financer cet investissement.

.....
.....

3/ Définir l'expression « Franco de port ».

.....
.....
.....

4/ A quelle condition un fournisseur peut-il accorder un escompte ?

.....
.....
.....

5/ Pourquoi est-il recommandé d'investir régulièrement ?

.....
.....
.....

6/ Comment appelle-t-on la constatation de l'usure des investissements, à chaque fin d'exercice ?

.....
.....

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Résultats SCRE

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 10 / 14

Annexe B : Tableau de comparaison des offres

Nom du fournisseur	Elistyl	MobilierMaterielCoiffure.fr
Prix unitaire hors taxes		
Montant total		
Taux de remise		
Montant remise		
Net commercial		
Frais de transport		
Total HT		
Conditions de règlement		
Délai de livraison		
Choix du fournisseur (à cocher)		

Détail du calcul pour le prix unitaire HT de la proposition MobilierMaterielCoiffure.fr :

.....
.....
.....

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 11 / 14

Annexe C : Tableau de calcul de la TVA à décaisser

Calcul de la TVA du mois de 2012

Nature de la TVA	Montants comptables (avec les centimes)	Montants arrondis
TVA collectée		
TOTAL TVA collectée		
TVA déductible sur immobilisations		
TVA déductible sur biens et services		
TOTAL TVA déductible		
TVA à décaisser		

Que se serait-il passé si le total de la TVA déductible avait été supérieur au total de la TVA collectée ? Et quelle aurait été l'incidence sur la prochaine déclaration ?

.....

.....

.....

.....

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV		Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE		Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise		Page : 12 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration		

Annexe D : Déclaration de TVA CA3 du mois de mai

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services		
02	Autres opérations imposables		
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	0031	
04	Exportations hors CE	0032	
05	Autres opérations non imposables	0033	
06	Livraisons intracommunautaires	0034	
07	Achats en franchise	0037	

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15) ..
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco

TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations		0703
20	Autres biens et services		0702
21	Autre TVA à déduire		0059
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir en euros si ce crédit est en francs)		8001
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input style="width: 50px;" type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)

CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A.
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26)	8003	30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
<i>(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)</i>			31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) ..
			<i>(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</i>	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des Impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 13 / 14

Annexe E : Questions

1/ Après avoir donné la signification du sigle CDD, préciser si votre employeur peut recourir à ce type de contrat dans cette situation? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

2/ Dans quels cas, un employeur peut-il avoir recours à ce type de contrat ? (2 réponses exigées)

.....

.....

.....

.....

3/ Quelles sont les 2 principales obligations des parties dans tout contrat de travail ?

Employeur :

-

-

Salarié :

-

-

4/ Quel est l'intérêt de la période d'essai :

Pour l'employeur ?

-

.....

Pour le salarié ?

-

.....

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient : 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	Page : 14 / 14

Annexe F : Offre d'emploi

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Proposer différents moyens pour diffuser cette annonce.

.....

.....

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN